

2021

Société Nationale d'Horticulture de France

Résultats d'analyse de l'enquête menée en 2021 sur l'impact de la mise en œuvre de la loi Labbé sur les pratiques des jardiniers amateurs







WI



Table des matières

CONTEXTE. MÉTHODOLOGIE

PRÉSENTATION DU CORPUS

CONNAISSANCE DE LA LOI LABBÉ

QUELLE EST L'ÉVOLUTION DE L'UTILISATION DES PESTICIDES DEPUIS LA LOI LABBÉ ?

QUELLE EST L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES DE JARDINAGE DEPUIS LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI LABBÉ ?

LES TECHNIQUES ALTERNATIVES UTILISÉES PAR L'ENSEMBLE DU CORPUS

PERCEPTION DE LA LOI LABBÉ ET IMPACT SUR LES JARDINIERS

CONCLUSION

Méthodologie

Depuis janvier 2019, les produits phytosanitaires de synthèse sont interdits d'utilisation et de stockage par les jardiniers amateurs (loi Labbé). Deux ans après, la Société Nationale d'Horticulture de France (SNHF), par le biais de son pôle Jardiner Autrement, a souhaité connaître l'impact de la mise œuvre de cette loi sur les pratiques de jardinage. Il existe 17 millions de jardiniers en France, cependant le

Méthodologie

Un questionnaire ouvert à tous les jardiniers, a été diffusé en ligne à l'échelle nationale. Ce questionnaire a fait l'objet de tests sur un panel d'une quinzaine de jardiniers. Une campagne de communication a été menée via la presse, des sociétés horticoles adhérentes, des structures en lien avec les jardiniers amateurs, certaines communes, les réseaux sociaux et les lettres d'information Jardiner Autrement et SNHF. L'accès en ligne a été possible du 28 mai au 4 octobre 2021, il permit de récolter 2118 réponses. Certains résultats sont comparés avec les données de l'Institut National de la Statistique Études Économiques (INSEE) concernant l'ensemble de la population française (67 millions).

À propos de Jardiner Autrement

Créé en 2011, Jardiner Autrement a d'abord eu pour mission d'encourager les jardiniers amateurs à réduire leur usage des pesticides de synthèse au jardin, puis de les aider à jardiner sans grâce à différents supports (fiches techniques, articles, vidéos, lettres d'information, réseaux sociaux, webinaires et conférences...) disponibles sur la plateforme :

www.jardiner-autrement.fr.

Contexte,

Contexte

profil de ces jardiniers n'est pas connu.

des répondants

questionnaire?

3

La répartition territoriale des jardins, en pourcentages, correspond à la répartition de la population française (INSEE, 2020) ; 2 régions ont plus contribué : Bretagne (+3 points: 8 % du corpus pour 5 % recensement 2020), Centre-Val de Loire (+5) et 2 régions sont moins représentées : Provence-Alpes-Côte d'Azur (-2), Île-de-France (-6).

Présentation

du corpus

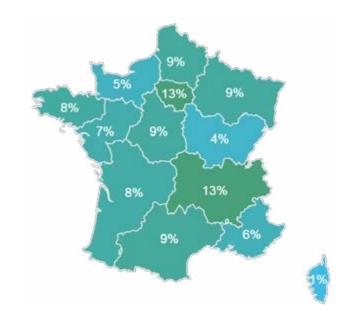
Il existe 17 millions de jardiniers en France, cepen-

dant le profil de ces jardiniers n'est pas connu. Il est donc difficile de construire un panel représen-

tatif. Quelles sont les caractéristiques des 2118 jar-

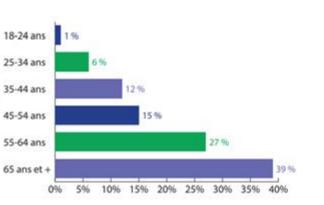
diniers du corpus qui ont répondu librement au

Répartition des espaces de jardinage





Des jardinier.ères dépassant la cinquantaine:



Au regard de l'âge, « 55 ans » représente une rupture au regard de la répartition de la population française (INSEE, 2021). Les tranches d'âge plus jeunes sont sous-représentées de 22 points, c'est plus particulièrement le cas pour les « 25-24 ans » (moins 9 points) et les « moins de 25 ans » (moins 6 points). Les « 55 ans et plus », avec 66 %, sont surreprésentés dans le corpus alors qu'ils ne comptent que pour 44 % de la population avec + 10 points pour les « 55-64 ans » et + 12 points pour les « 65 ans et plus ».?

53 % des répondants sont des femmes, pourcentage conforme à la place des femmes dans la population française (INSEE, 2021). Que ce soit une femme ou un homme qui a répondu au questionnaire, rien ne permet de savoir s'il n'y a qu'une seule personne qui s'occupe du jardin comme dans le cas des couples ou encore des jardins partagés ou collectifs : la question n'ayant pas été posée dans cette optique.

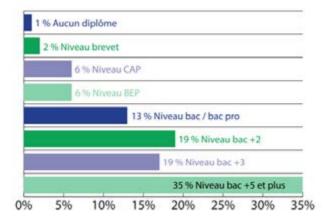




12



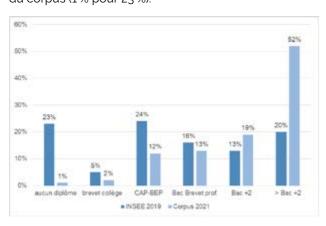
Un corpus de jardinier.ères diplômés



Avec l'allongement des études qui s'est fortement renforcé depuis les années 1980, les générations les plus jeunes sont plus diplômées que les précédentes. Les tranches d'âge les plus âgées étant surreprésentées, on pourrait s'attendre à ce que les jardiniers soient globalement moins diplômés. Or c'est le contraire qui

Comparaison du corpus à la population française selon les niveaux de diplômes

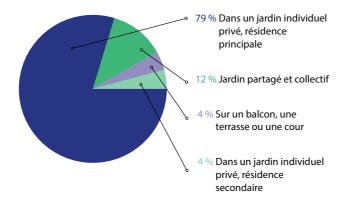
Les niveaux d'études des répondants ont été comparés à ceux de la population française de plus de 25 ans (INSEE, 2019). Il s'avère que les jardiniers qui ont répondu au questionnaire ont un niveau d'étude plus élevé que celui de la population française, notamment en ce qui concerne la catégorie des bac +3 et plus (52 % contre 20 %). Les jardiniers détenteurs des niveaux brevet, CAP-BEP sont sous-représentés (14 % contre 29 %), ceux ne possédant aucun diplôme – surtout pour les générations les plus anciennes – sont quasi absents du corpus (1 % pour 23 %).







De grands jardins privés

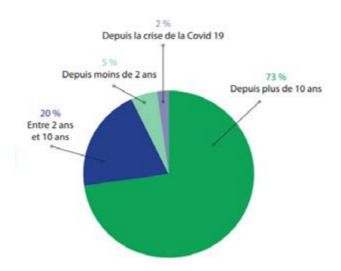


83 % de ce corpus jardine dans un jardin individuel privé (résidence principale ou secondaire), le jardinage dans un jardin partagé ou collectif concerne 12 % du corpus. Les 18-34 ans jardinent significativement plus sur un balcon ou une terrasse depuis moins de 2 ans, les 55 ans et plus jardinent depuis plus de 10 ans dans un jardin individuel ou une parcelle de jardin familial.



5

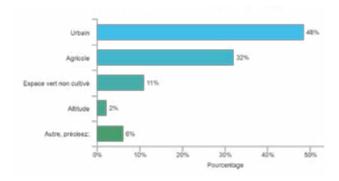
Plus de 10 ans de jardinage pour une grande majorité



À la question « Depuis combien de temps jardinez-vous ? », 73 % des jardiniers ont répondu depuis + de 10 ans. 20 % entre 2 et 10 ans et 7 % depuis moins de 2 ans (dont 2 % seulement depuis la crise sanitaire).



Des jardiniers plutôt urbains :



Les jardiniers ayant répondu, jardinent à 48 % dans un environnement urbain et 32 % dans un environnement agricole.







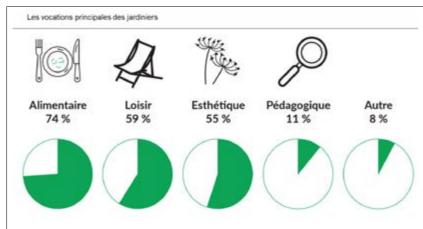
Des surfaces moyennes à tendance alimentaire :

Les jardiniers ayant une surface de terrain comprise entre 1000 et 9999 m^2 sont les plus nombreux (36 %) viennent ensuite ceux ayant un terrain de 500 et 999 m^2 et de 100 à 299 m^2 , représentant 19 % chacun.

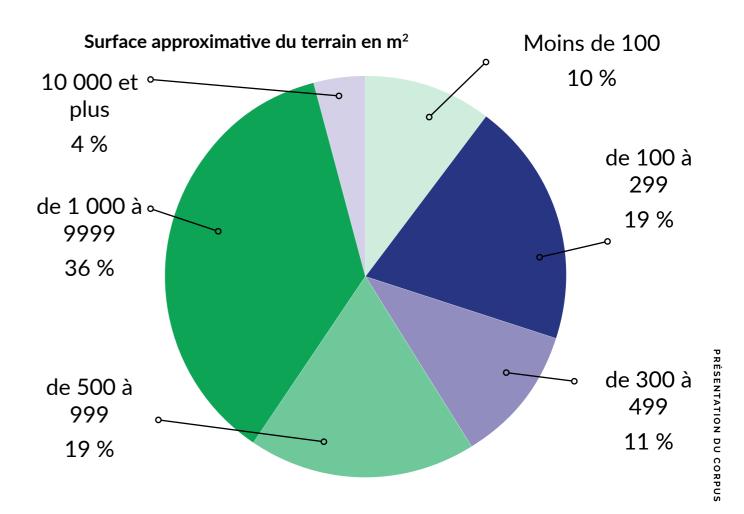
Figure 1 >

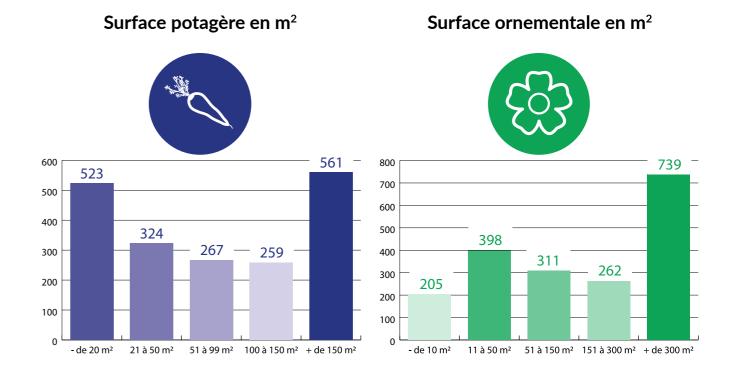
La principale vocation du jardin est alimentaire pour 74 % du corpus, viennent ensuite les vocations de loisir (59 %), d'esthétique (55 %) et enfin pédagogique à 11 %. L'analyse des termes employés dans la catégorie "autres" (8 %), met en avant le champ lexical de la biodiversité. En 2019, une étude de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage (UNEP) a montré que la vocation alimentaire était la vocation la moins citée par les jardiniers interrogés. Le changement de rapport au logement, notamment avec le réinvestissement du jardin, vécu par les Français durant la pandémie liée à la Covid-19 a pu impacter les vocations.

Figure 2: Les vocations principales des jardiniers

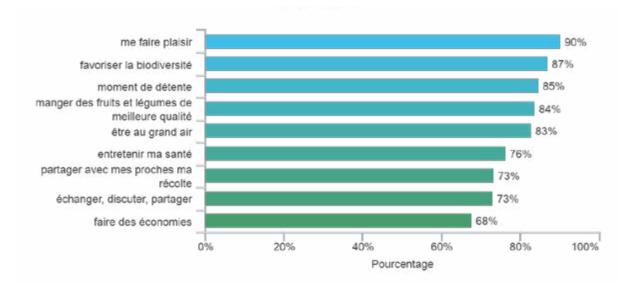


La vocation "loisir" (59 %) est la plus citée parmi les répondants ne provenant pas du milieu professionnel en lien avec le végétal. La vocation pédagogique (11 %) est citée significativement plus fréquemment par les répondants exerçant ou ayant exercé une activité professionnelle en lien avec l'horticulture, l'agriculture et la biologie végétale. Il n'y a pas de lien significatif entre la vocation du jardin et le niveau d'étude.



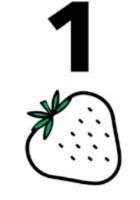


Les motivations de jardinage :



Concernant les motivations de jardinage proposées dans le questionnaire, en choix cumulés, la motivation la plus citée à 90 % est "se faire plaisir" puis "favoriser la biodiversité" (87 %) et enfin "moment de détente" à 84 %.

Les 3 motivations des jardiniers citées en premier :



۵

31 % : manger de meilleure qualité

2



26 % : me faire plaisir

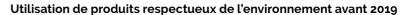


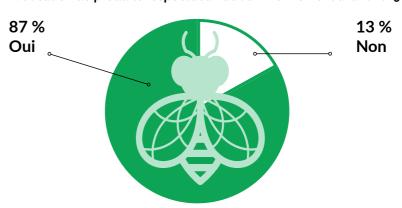
10 % : favoriser la biodiversité

En revanche, lorsque ces mêmes motivations sont classées par ordre d'importance, la motivation "manger des fruits et légumes de meilleure qualité" ressort en premier, puis "me faire plaisir" et enfin "favoriser la biodiversité". Les autres motivations sont plus rarement citées en motivation principale.

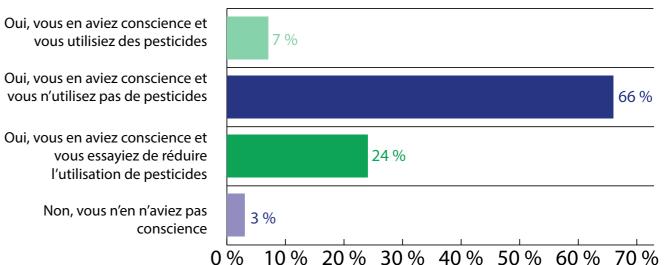


Des répondants concernés par la protection de l'environnement :





Conscience des jardiniers de l'impact de leurs pratiques sur l'environnement



Les répondants sont globalement concernés par la protection de l'environnement puisque 87 % d'entre eux utilisaient déjà des produits respectueux de l'environnement avant la mise en application de la loi Labbé.



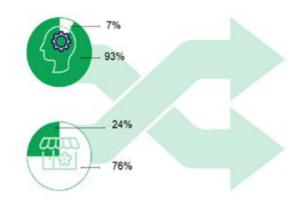
Connaissance de la loi Labbé

¹/₄ des jardiniers exerce dans le secteur de l'agriculture, l'horticulture et la biologie végétale :



¼ des répondants exerce ou a exercé une activité en lien avec l'agriculture, l'horticulture ou la biologie végétale. Ils sont issus à 73 % d'une formation dans ce domaine. Cela concerne significativement 1 les moins de 44 ans.

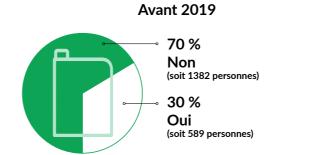
La familiarité avec la loi Labbé dépend-elle du métier exercé?

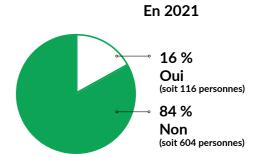


La quasi-totalité (93 %) des jardiniers de cette étude connait l'existence de la loi Labbé. C'est encore plus vrai (97 %) lorsque leurs études sont en lien avec le secteur horticole, agricole ou de la biologie végétale.

Quelle est l'évolution de l'utilisation des pesticides depuis la loi Labbé?

Evolution de l'utilisation des pesticides





Avant la mise en œuvre de la loi Labbé, 70 % des répondants jardinant depuis plus de 2 ans n'utilisaient pas de pesticides (N²= 1971). Parmi les personnes qui utilisaient des pesticides avant leur interdiction et parmi les jardiniers jardinant depuis moins de deux ans (N=720) seuls 16 % en utilisent encore. 5 % des 2118 jardiniers du corpus utilisent encore des pesticides en 2021.

2 N : Effectif sur lequel le pourcentage est calculé

Relation entre expérience de jardinage et utilisation de pesticides

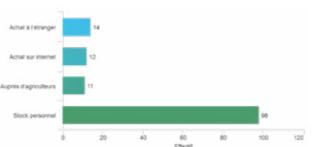


La relation est très significative. p-value = < 0,01 ; Khi2 = 27,1 ; ddl = 2.

Les jardiniers jardinant depuis moins de 2 ans utilisent significativement moins (2 %) de pesticides. Ceux qui jardinent depuis plus de 10 ans sont ceux qui en utilisent significativement plus (20 %).

Il n'y a pas de lien significatif entre l'utilisation de pesticides en 2021 et la vocation du jardin ou la motivation de jardinage. De même il n'y a pas de lien significatif entre le type de pesticide utilisé, la vocation du jardin ou la motivation.

D'où proviennent les pesticides utilisés en 2021 :



Depuis janvier 2019, les produits phytosanitaires ont été retirés de la vente aux particuliers. 84 % des jardiniers qui utilisent des pesticides en 2021, disposent d'un stock personnel. L'approvisionnement se fait à l'étranger (12 %), sur internet (10 %) ou encore auprès d'agriculteurs (9 %).

Les pesticides utilisés actuellement sont les mêmes que ceux qui étaient utilisés avant 2019. Les plus utilisés sont les herbicides à 89 % juste avant les insecticides (72 %).

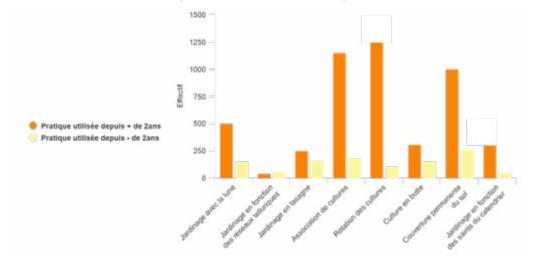


¹ La différence significative est calculée avec le test du Khi²

Quelle est l'évolution des pratiques de jardinage depuis la mise en œuvre de la loi Labbé ?

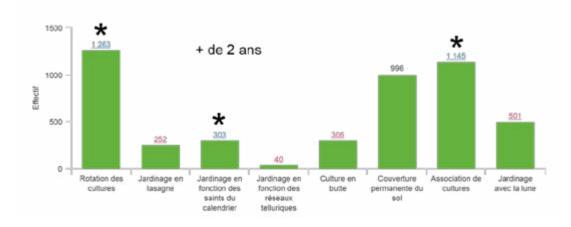
1971 jardiniers jardinant depuis plus de 2 ans sont concernés par les questions liées à l'évolution des pratiques de jardinage.

Évolution des techniques de jardinage utilisées par les jardiniers depuis 2019 :

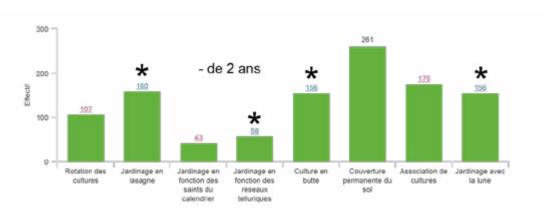


Toutes les méthodes de jardinage sont utilisées en depuis plus de 2 ans sauf le jardinage en fonction des réseaux telluriques (41 % depuis plus de 2 ans contre 59 % depuis moins de 2 ans).

Les pratiques de jardinage utilisées depuis plus de 2 ans :



Les pratiques de jardinage utilisées depuis moins de 2 ans :



Les techniques significativement³ plus utilisées depuis plus de 2 ans sont la rotation de cultures, le jardinage en fonction des saints du calendrier et les associations de cultures.

Les techniques davantage utilisées depuis moins de 2 ans sont le jardinage en fonction des réseaux telluriques, le jardinage en lasagne, la culture en butte et le jardinage avec la lune. L'utilisation privilégiée de ces techniques n'a pas de lien significatif avec l'âge, l'expérience de jardinage ou encore l'activité professionnelle.

3 La significativité est représentée par les astérisques sur le graphique.

13

Évolution des techniques du travail du sol :



Les techniques de jardinage sans travail du sol ou avec une aération du sol (sans retournement) sont davantage utilisées depuis moins de 2 ans alors qu'un recul de l'utilisation des techniques de retournement des sols est observé.

Évolution de l'utilisation des semences :



Tous les types de semences sont utilisés depuis plus de deux ans.

Les variétés résistantes sont davantage utilisées depuis plus de deux ans (91 %). Les variétés hybrides F1 sont davantage utilisées depuis moins de deux ans (16 %) par rapport aux variétés anciennes (11 %) et résistantes (9 %).

15

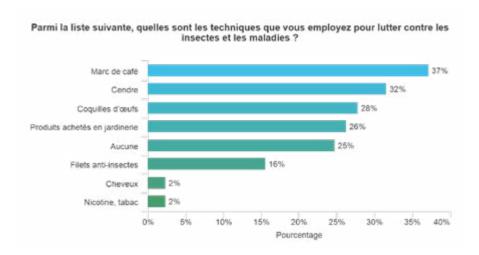
Les techniques alternatives utilisées par l'ensemble du corpus

Lutte contre les adventices :

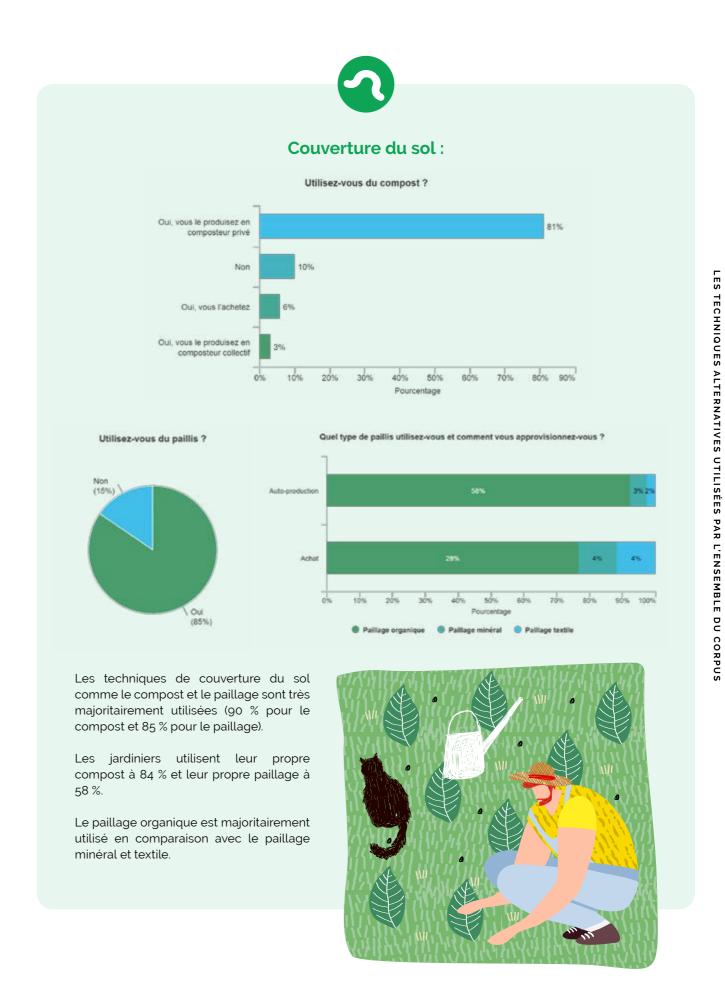


L'arrachage manuel est largement utilisé comme technique de désherbage. Le sel qui n'est pas autorisé en tant que substance de base pour désherber est cependant utilisé par 8 % des répondants.

Lutte contre les ravageurs et maladies :



Les techniques dites "empiriques" comme le marc de café, les cendres ou les coquilles d'œufs sont majoritairement utilisées. Les produits achetés en jardineries sont utilisés par 26 % des jardiniers, soit 3 jardiniers sur 4 n'ont pas recours aux jardineries.





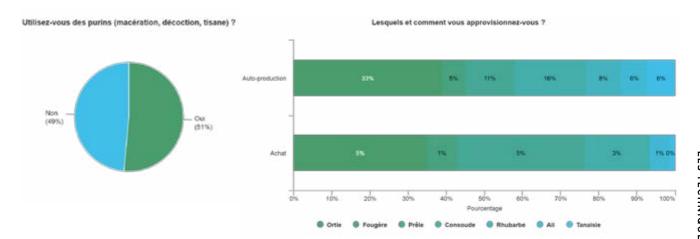
Utilisation des produits alternatifs autorisés par la loi Labbé :

	Connu et non utilisé	Connu et utilisé	Pas connu
Savon noir	560	1220	338
Bouillie Bordelaise	813	1024	281
Phosphate ferrique	469	507	1142
Bacillus thuringiensis	696	423	999
Phéromones	967	385	766
Huiles	542	312	1264
Macro-organismes	936	273	909
Nématode	806	165	1147
Acide pélargonique	593	164	1361
Spinosad	501	65	1552
Bacillus subtilis	485	62	1571

Parmi la liste des produits autorisés, les plus connus et utilisés sont le savon noir et la bouillie bordelaise. Les produits de biocontrôle sont peu connus par les jardiniers. Pour ceux qui les connaissent, mais ne les utilisent pas, la raison la plus citée pour chacun de ces produits est qu'ils ne sont "pas nécessaires dans leur jardin" puis vient le "manque de connaissance".



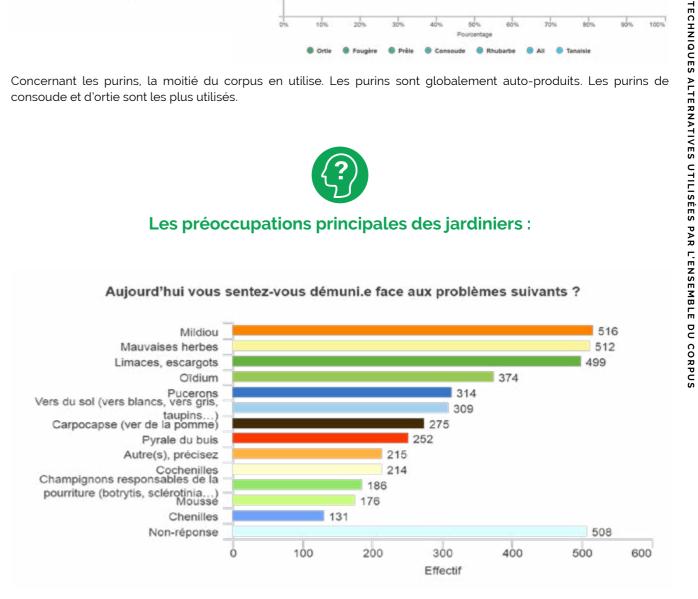
Focus sur les purins (macérations et décoctions) :



Concernant les purins, la moitié du corpus en utilise. Les purins sont globalement auto-produits. Les purins de consoude et d'ortie sont les plus utilisés.



Les préoccupations principales des jardiniers :

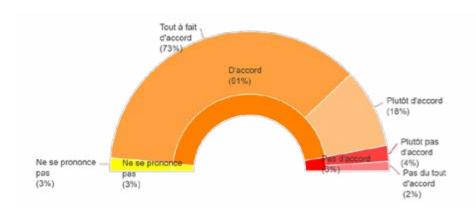


Les principales préoccupations des jardiniers sont le mildiou, les mauvaises herbes et les mollusques. Ces préoccupations sont en lien avec les conditions météorologiques de l'été 2021 qui ont favorisé le développement des champignons, et la prolifération des limaces et escargots.

Perception de la loi Labbé et impact sur les jardiniers

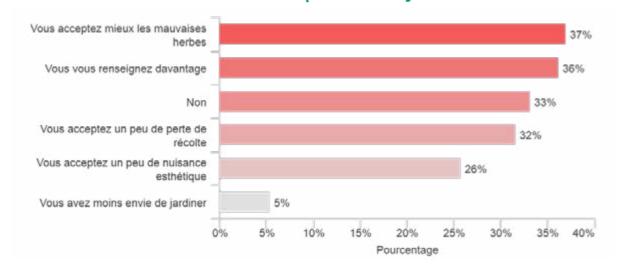


Comment la loi Labbé est-elle perçue?



g1 % des jardiniers interrogés sont d'accord avec cette évolution dans les produits autorisés pour les jardiniers amateurs.

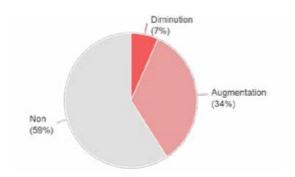
La loi Labbé a-t-elle eu un effet sur la manière de percevoir le jardin ?



La perception du jardin a évolué depuis la mise en œuvre de la loi Labbé, les mauvaises herbes (37 %), la perte de récolte (32 %) et les nuisances esthétiques (26 %) sont mieux acceptées. Les jardiniers se renseignent davantage.



Évolution de la surface de jardinage suite à la loi Labbé :



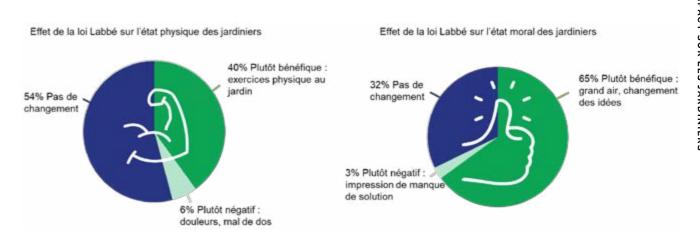
19

La loi Labbé n'a pas découragé les jardiniers, puisque les surfaces de jardinage n'ont pas diminué pour 59 % d'entre eux. Il y a eu une augmentation de la surface de jardinage pour 34 % d'entre eux.

Attention : L'impact des confinements liés à la Covid-19 n'a pas été pris en compte. Il est probable que le confinement a pu avoir un effet non négligeable sur la perception du jardinage et l'évolution des surfaces cultivées.



La loi Labbé, un effet positif sur le moral des jardiniers :



L'interdiction d'utilisation de pesticides utilisés par les jardiniers a modifié les habitudes, mais aussi la manière de réagir face à une maladie ou un ravageur. Le changement des pratiques suite à la loi Labbé a eu très peu d'impact sur l'état physique des jardiniers. En revanche, la loi a eu un impact plutôt positif sur l'état moral des jardiniers.

L'état physique et moral des jardiniers a-t-il un impact sur l'évolution de la surface de jardinage ?

Les effets physiques et moraux dus à la mise en œuvre de la loi Labbé ont eu un impact significatif sur la surface de jardinage. Ceux qui ressentent des effets bénéfiques physiques ou sur leur moral ont significativement augmenté leur surface de jardinage.

À l'inverse, les personnes ayant ressenti un effet négatif ont significativement diminué leur surface de jardinage.

Les jardiniers entre 25 et 55 ans ont augmenté significativement leur surface de jardinage. Les jardiniers de + de 65 ans n'ont pas modifié celle-ci et pour 8 % d'entre eux, ont réduit leur surface. Cela correspond vraisemblablement à l'état physique lié à l'âge des jardiniers. La modification des surfaces de jardin serait donc imputée à l'âge plutôt qu'à la loi Labbé.

2118 jardiniers ont répondu au questionnaire. Ces jardiniers sont en majorité âgés de plus de 55 ans et disposent plutôt d'un grand jardin individuel privé. Ils sont répartis sur le territoire national. La majorité du corpus possède un bac +2 et plus, ¼ exerce une profession dans le secteur horticole, agricole ou végétal et la plupart sont sensibles aux enjeux environnementaux.

Avant la loi Labbé, le corpus de répondants était déjà concerné par les enjeux environnementaux et connaissait les techniques alternatives à l'utilisation des pesticides. L'application de la loi Labbé n'a pas eu d'impact sur le changement des pratiques de la majorité des répondants. Parmi ceux qui utilisaient des pesticides avant 2019, 5 % en utilisent toujours. Ces pesticides proviennent pour la majorité de leur stock personnel. Lorsque celui-ci sera vide, il est possible qu'ils ne se réapprovisionneront pas.

L'utilisation des pesticides concerne principalement la lutte contre les mauvaises herbes qui reste une des préoccupations principales des jardiniers.

La solution apportée par les produits de biocontrôle ne compense pas les besoins des jardiniers, car ces produits sont peu connus et leur application nécessite une observation fine du jardin ainsi qu'une temporalité précise. En effet, ces produits doivent être appliqués en fonction du cycle de développement du bioagresseur et des conditions météorologiques précises.

Parmi les répondants, la majorité d'entre eux est satisfaite de l'application de cette loi.

Il est donc important de poursuivre l'accompagner les jardiniers amateurs dans l'utilisation des produits de biocontrôle, amplifier les apports sur les techniques alternatives et mobiliser les moyens et les canaux de diffusion pour aussi toucher les profils de jardiniers peu ou pas présents dans le corpus.



CONCLUSION